



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 23 avril, s'est réuni à la salle des fêtes de Pars-les-Romilly, sous la présidence de Monsieur Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 24

Représentés : 3

Suffrages
exprimés avec
pouvoir : 27

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Jean-Pierre MEUNIER - Bernard BERTON

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Valérie NOBLET - Nadine JOLY - Jean-Michel LATOUR – Adrien ROBIN – Elisabeth PARIAT

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY – Béatrice PAYEN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS – Adam DA MOTA - Jacques BEAUJEAN – Frédérique HITTler - Gilles MATHIEU – Sophie CORVO – Gilles BOYEZ - Stéphanie PINTA – Yvan BERNARD – Fethi CHEIKH - Angélique RANC

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : Patrick NUNEZ

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Michel LAMY représenté par Éric VUILLEMIN – **Virginie LAURENT** représentée par Frédérique HITTler – **Philippe CAIN** représenté par Marianne JOLY

EXCUSES NON-REPRESENTES :

Madame Béatrice PAYEN a été désignée secrétaire de séance.

N° 26-040 du registre des délibérations

OBJET : FINANCES - BUDGET PRIMITIF - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2026

Monsieur Bernard BERTON, 1^{er} Vice-président, propose à l'assemblée d'adopter le budget principal de l'exercice 2026 qui sera présenté par nature et par fonction. Le vote s'effectuera par chapitre.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération N°26-009 en date du 16 avril 2026, prenant acte du rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2026 – Budget Principal – Budget annexe Zones d'Activités – Budget annexe Bâtiments à Vocation Economique – Budget annexe Gestion des Déchets,

Vu le projet de maquette budgétaire du budget principal soumis à son examen,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 17 avril 2026,



Après en avoir délibéré :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A LA MAJORITE – (10 ABSTENTIONS : ADAM DA MOTA - JACQUES BEAUJEAN – FREDERIQUE HITTLER - GILLES MATHIEU – SOPHIE CORVO – GILLES BOYEZ - STEPHANIE PINTA – YVAN BERNARD – ANGELIQUE RANC ; 1 CONTRE : FETHI CHEIKH)

ADOpte le budget principal de l'exercice 2026, tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement :	11 937 666,84 €
- Pour la section d'Investissement :	13 509 172,18€

DECIDE la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

RAPPELLE que si les dépenses de personnel sont prises en compte dans le calcul de l'assiette des 7,5%, la fongibilité ne permet ni d'augmenter ni de diminuer le chapitre 012.

DECIDE de verser une avance au budget annexe Bâtiments à vocation économique à hauteur de 818 871,84 €. Cette dernière devra être remboursée avant le 31 décembre 2045. Il n'y aura pas d'intérêts appliqués sur ce remboursement.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Éric VUILLEMIN

Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Notifié le à :

- Le service de Gestion Comptable de Romilly-sur-Seine,
- Tous les services.

Le Président,

Eric VUILLEMIN

ANNEXES

I. BP 2026 – Budget Principal

Le budget principal (y compris les flux croisés) s'élève à 14 609 028,18€ en dépenses et 11 385 736,55 € en recettes réelles. **L'équilibre s'obtient par la reprise des résultats qui s'élèverait à 3 223 291,63€.**

	Opérations réelles	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 249 856,00	8 967 895,00
Investissement	5 329 172,18	2 417 841,55
TOTAL	14 609 028,18	11 385 736,55

1. La section de fonctionnement

a) Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement attendues s'élèvent à 9 249 856,00 €, soit une hausse de 4,12% par rapport à 2025 :

- Le chapitre « 011 Charges à caractère général » 2 301 512,00 €

Ce chapitre est principalement lié aux dépenses à caractère général à savoir les dépenses de fluides, de taxes foncières, de maintenance et d'entretien des bâtiments de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine et des parcelles.

- Le chapitre « 012 Charges de personnel » 4 618 012,00 €

Ce chapitre inclut les charges de personnel de la CCPRS.

- Le chapitre « 014 Atténuations de produits » 1 523 393,00 €

Ce chapitre se décompose principalement du fonds de péréquation des ressources intercommunales, du FNGIR, du prélèvement contribution redressement finances publiques, de dotation de solidarité communautaire, le reversement du transfert de la compensation de la part salariale aux communes

- Le chapitre « 65 Autres charges de gestion courantes » 717 939 €

Ce chapitre comprend notamment différentes contributions telles que la démoustication, le PETR, le SDEA, le SDDEA, les indemnités des élus, les frais de mission et formation des élus, les subventions aux associations, aux permanents de la Maison de la Justice et du Droit et les porteurs de projets.

- Le chapitre « 66 Charges financières » 82 000,00 €
- Le chapitre « 67 Charges exceptionnelles » 3 000,00 €
- Le chapitre « 68 Dotations aux provisions » 4 000,00 €

b) Les recettes

Les recettes de fonctionnement attendues s'élèvent à 8 967 895,00 €, soit une baisse de 1,23% par rapport à 2025.

- Chapitre « 013 Atténuation de charges » 60 000,00 €
- Chapitre « 70 Produits du service du domaine » 722 315,00 €

Ce chapitre regroupe principalement les recettes issues de la refacturation de personnel à la Ville de Romilly/PETR, les redevances et droits du Conservatoire, du Centre Aquatique les 3 Vagues, du Centre de Vacances de Géraudot et du Multi-Accueil.

- Chapitre « 73 Impôts et taxes » 1 448 000 €

Fraction de TVA

Concrètement la CCPRS percevra en 2026 des douzièmes correspondant au montant perçu en 2025 et un ajustement sera effectué en fin d'année en fonction de la progression de la TVA nationale. Actuellement on prévoit un montant de 1 032 543 € pour la fraction de TVA concernant la suppression de la Taxe d'Habitation et 244 974 € pour la fraction de TVA concernant la réforme sur le CVAE.

- Chapitre « 731 Fiscalité locale » 3 581 500 €

Libellé	Taux 2025	Taux 2026	Produit fiscal prévisionnel 2026
TFB	14,39	14,39	2 791 948,00
TFNB	9,02	9,02	71 935,00
CFE	4,62	4,62	207 530,00
CFE de zone	13,88	13,88	159 065,00

Taxe GEMAPI

Le produit fiscal prévisionnel de cette taxe est de 163 633 €.

- Le chapitre « 74 Dotations et participations », 2 775 110,00 €

Ce chapitre comprend les compensations fiscales, la participation du Département pour le conservatoire, les participations CAF, CEJ notamment pour le RPEI, la participation de la CC du Nogentais au titre de l'aire d'accueil des gens du voyage, les participations pour le COSEC, les participations pour le centre de vacances de Géraudot, et les participations des Communautés de Communes (CCSOM et CCOA) pour le centre aquatique les 3 vagues.

Année	2025	2026	2025->2026 %
Dotation d'intercommunalité	300 000 €	400 000 €	33,33 %
Dotation de compensation	1 202 520 €	1 202 520 €	0 %
TOTAL DGF	1 502 520 €	1 602 520 €	6,66 %

- Le chapitre « 75 Autres produits de gestion courante », 380 970,00 €

Ce chapitre comprend : les loyers du COSEC, les locations du centre de Vacances de Géraudot, les revenus COP et AOT, les loyers panneaux publicitaires.

2. La section d'investissement

a) Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement (avec les reports) s'élèvent à 5 359 172,18 €. Elles augmentent de 24,93 % par rapport à 2025.

- Chapitre « 13 Subvention d'investissement » 100,00€
- Chapitre « 16 Emprunts et dettes assimilées » 253 250,00 €
- Chapitre « 20 Immobilisations incorporelles » 23 682,18€

Principal investissement	Dépense
Mise à jour du PLUI	12 000,00

- Chapitre « 204 Subventions d'équipement versées » 860 067,00€

Principaux investissements	Dépenses
Aide TPE PME	90 000,00
Vidéoprotection	512 000,00
Subventions dans le cadre de l'OPAH	160 000,00
Electrification	78 067,00

- Chapitre « 21 Immobilisations corporelles » 434 821,00€

Principaux investissements	Dépenses
Parc instrumental	50 000,00
Fonds documentaire et achats divers MIR	52 500,00
Aménagement des passerelles sur l'ex-Aérodrome	50 000,00
Signalisation Aéromia	40 000,00
Abri à vélo sécurisé sur le Parking de la Gare	20 000,00

- Chapitre « 23 Immobilisations en cours » 1 199 028,00 €

Principal investissement	Dépense
Travaux Puits de Pars lès Romilly	592 528,00

➤ Chapitre d'opération lié aux autorisations de programme : 1 460 000 €

Numéro d'AP	Intitulé	Chapitre voté	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031 et suivants	TOTAL AP
202101	RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE DE VACANCES LES AMBERTS	202101		161 193,38	17 563,05	6 081,25							184 837,68
202201	FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES MEMBRES	202201	334 497,63	676 768,86	626 378,23	416 763,06	650 000,00	446 611,90	471 193,17	473 206,00	454 703,38	188 682,58	4 738 804,81
202202	REHABILITATION DE SOROTEX	202202	1 694 777,70	108 425,40	44 696,47	10 671,00	10 000,00	1 918 018,52	1 971 687,13	2 713 592,00	0,00	0,00	8 471 868,22
202204	NOUVEAU CONSERVATOIRE	202204		8 258,40	255 909,06	173 753,63	500 000,00	2 899 651,91					3 837 573,00
202301	TRANSITION ENERGETIQUE DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX	202301		0,00	6 231,69	35 168,23	300 000,00						341 399,92
202401	AMENAGEMENT VOIRIE	202401			0,00	0,00	0,00	0,00	920 000,00	1 010 000,00	1 500 000,00	10 000 000,00	13 430 000,00
202402	FOUILLES DE LA NECROPOLE	202402			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
202403	AMENAGEMENT DE L'HABITAT	202403			0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
					0,00	0,00							0,00
TOTAL CP			2 029 275,33	954 646,04	950 778,50	642 437,17	1 460 000,00	5 264 282,33	3 362 880,30	4 196 798,00	1 954 703,38	10 188 682,58	31 004 483,63

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

- Chapitre « 26 Participations et créances rattachés » 185 900,00€
- Chapitre « 27 Autres immobilisations financières » 818 871,84€
- Reports d'investissement 123 452,16 €

b) Les recettes

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 417 841,55 €, en baisse de 26,52% par rapport à 2025.

- Chapitre « 10 Dotations et fonds divers » 10 000,00 €
- Chapitre « 13 Subventions d'investissement » 2 010 466,00 €

Principalement lié aux subventions pour les travaux du nouveau conservatoire, le parc instrumental de l'OAE, la mise en place de la vidéoprotection et dans le cadre de l'OPAH.

- Chapitre « 16 Les emprunts et dettes assimilées » 4 300,00 €

Le montant des dépôts et cautionnements reçus.

- Chapitre « 27 Autres immobilisations financières » 367 031,55€

Remboursement de l'avance consentie par le budget principal au budget annexe zones d'activités

- Reports de subvention d'investissement 26 044,00 €

III. Programmation pluriannuelle – AP/CP

Pour le budget principal, ce sont huit autorisations de programme prévues

Numéro d'AP	Intitulé	Chapitre voté	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031 et suivants	TOTAL AP
202101	RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE DE VACANCES LES AMBERTS	202101		161 193,38	17 563,05	6 081,25							184 837,68
202201	FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES MEMBRES	202201	334 497,63	676 768,86	626 378,23	416 763,06	650 000,00	446 611,90	471 193,17	473 206,00	454 703,38	188 682,58	4 738 804,81
202202	REHABILITATION DE SOROTEX	202202	1 694 777,70	108 425,40	44 696,47	10 671,00	10 000,00	1 918 018,52	1 971 687,13	2 713 592,00	0,00	0,00	8 471 868,22
202204	NOUVEAU CONSERVATOIRE	202204		8 258,40	255 909,06	173 753,63	500 000,00	2 899 651,91					3 837 573,00
202301	TRANSITION ENERGETIQUE DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX	202301		0,00	6 231,69	35 168,23	300 000,00						341 399,92
202401	AMENAGEMENT VOIRIE	202401			0,00	0,00	0,00	0,00	920 000,00	1 010 000,00	1 500 000,00	10 000 000,00	13 430 000,00
202402	FOUILLES DE LA NECROPOLE	202402			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
202403	AMENAGEMENT DE L'HABITAT	202403			0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
					0,00	0,00							0,00
TOTAL CP			2 029 275,33	954 646,04	950 778,50	642 437,17	1 460 000,00	5 264 282,33	3 362 880,30	4 196 798,00	1 954 703,38	10 188 682,58	31 004 483,63

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

IV. Etat de la dette

Aucune modification par rapport au DOB 2026.